



PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

TITRE : DISPOSITION DES CARCASSES, DES DÉCHETS DANGEREUX, BIOMÉDICAUX, CHIMIQUES, RADIOACTIFS ET DOMESTIQUES		NO PNF : 800-OPE-25
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 1 DE 6

APPROBATION

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS: Manon Valiquette	SIGNATURE : 	DATE : 2023-05-19
CHEF DE SERVICE VÉTÉRINAIRE : Julie Gervais	SIGNATURE : 	DATE : 2023-05-19

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : DISPOSITION DES CARCASSES, DES DÉCHETS DANGEREUX, BIOMÉDICAUX, CHIMIQUES, RADIOACTIFS ET DOMESTIQUES		NO PNF : 800-OPE-25
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 2 DE 6

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 Objectif
- 1.2 Application
- 1.3 Informations générales
- 1.4 Droit d'accès
- 1.5 Matériel
- 1.6 Définitions

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

- 2.1 Général
- 2.2 Disposition des carcasses d'animaux
- 2.3 Disposition des déchets biomédicaux
- 2.4 Disposition des déchets chimiques
- 2.5 Disposition des déchets radioactifs
- 2.6 Disposition des déchets domestiques

3.0 RÉFÉRENCES

4.0 FORMULAIRE

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (P N F)		
TITRE : DISPOSITION DES CARCASSES, DES DÉCHETS DANGEREUX, BIOMÉDICAUX, CHIMIQUES, RADIOACTIFS ET DOMESTIQUES		NO PNF : 800-OPE-25
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 3 DE 6

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement pour décrire la façon dont disposer des carcasses, des déchets domestiques et contaminés de tous les secteurs de la Plateforme de biologie in vivo.

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la Plateforme de biologie in vivo et doit être appliquée par tous les employés et les usagers de l'animalerie.

1.3 Information générale

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être respectée, elle doit immédiatement en référer à son supérieur.

Cette PNF respecte en tout temps les règles régies par les responsables de la santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

L'usage du genre masculin dans les PNF désigne aussi bien les femmes que les hommes.

1.4 Droit d'accès

1.4.1 Tout usager devra :

- A) Lire les PNF.
- B) Suivre une formation sur place donnée par une personne dûment mandatée.
- C) S'acquitter de ses responsabilités.

1.4.2 Responsabilités

Les personnes ayant accès à la Plateforme de biologie In Vivo sont responsables de la qualité de leur environnement, de la sécurité qui y règne et de son entretien minimal. Tout comportement fautif ou négligent face aux animaux ou aux équipements sera rapporté au Chef de service vétérinaire ou à la directrice des opérations-plateformes scientifiques.

1.5 Matériel

1.5.1 Documents

- Directives de la Division Santé sécurité au travail de l'UdeM déposées au dossier du protocole approuvé (formulaire PA-608)

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : DISPOSITION DES CARCASSES, DES DÉCHETS DANGEREUX, BIOMÉDICAUX, CHIMIQUES, RADIOACTIFS ET DOMESTIQUES		NO PNF : 800-OPE-25
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 4 DE 6

1.5.2 Formulaires reliés à d'autres PNF

N/A

1.5.3 Autres PNF reliées

N/A

1.6 Définitions

1.6.1 Définitions spécifiques

- SST : Santé sécurité au travail.
- Déchets dangereux : produits chimiques, solvants chimiques, produits radioactifs, acides, bases, solides toxiques, litières contaminées, etc.
- Déchets biomédicaux : piquants, tranchants, coupants (seringues et lamelles), prélèvements d'organes sur des animaux, milieu de culture, surplus de produits des injections, etc.
- Déchets domestiques : papier, carton, crayons, matériel jetable (couvre-chaussures, bonnets, gants), etc.

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Général

Les carcasses d'animaux et les déchets biomédicaux doivent être mis dans des contenants étanches et identifiés à cet effet.

Le contenant, le sac et le bac portent une identification claire, à savoir le descriptif du produit : matériel biologique et le degré de contamination ou de danger; par exemple biorisque, radioactif, danger chimique ou autre.

L'étiquette porte les indications spéciales ou prescription en fonction du délai d'attente avant l'envoi par exemple

La responsabilité de suivre les recommandations de la Direction de la Santé Sécurité de l'UdeM incombe au personnel de l'équipe de recherche.

Chaque sac ou contenant ayant des carcasses ou des déchets dangereux, biomédicaux, chimiques et domestiques qui sortent du secteur quarantaine doit être recouvert d'un double sac et vaporisé du nettoyant prévu à cet effet.

La SST peut émettre, s'il y a lieu, après l'analyse de chacun des protocoles de recherche, une procédure spécifique concernant la disposition des carcasses et des déchets biomédicaux.

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : DISPOSITION DES CARCASSES, DES DÉCHETS DANGEREUX, BIOMÉDICAUX, CHIMIQUES, RADIOACTIFS ET DOMESTIQUES		NO PNF : 800-OPE-25	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19	PAGE : 5 DE 6

2.2 Disposition des carcasses d'animaux

- Les carcasses des animaux doivent être emballées dans un sac poubelle ou un sac marqué du logo biorisque le cas échéant. Elles doivent ensuite être entreposées dans les congélateurs prévus à cet effet.
- À chaque semaine, les congélateurs sont vidés et les sacs sont déposés dans le corridor souillé. Le préposé responsable de la laverie côté souillé ramasse les sacs de carcasses et les dépose dans le congélateur au quai de déchargement prévu à cet effet.
- À intervalle régulier, un agent d'une compagnie spécialisée en collecte des déchets biomédicaux se charge de vider le congélateur.
- Dans le cas de carcasses radioactives, communiquer avec le Chef de service vétérinaire.

2.3 Disposition des déchets biomédicaux

- Conserver les déchets piquants, tranchants et coupants dans des contenants de plastique destinés à cet usage et marqués du sigle de matières infectieuses.
- Lorsque ces contenants sont pleins, ils sont déposés dans le corridor souillé à l'intérieur d'un bac gris intitulé « déchets anatomiques PBIV DPSSST ». Le préposé responsable de la laverie côté souillé ramasse les contenants et les dépose dans le congélateur au quai de déchargement prévu à cet effet.

2.4 Disposition des déchets chimiques

- Se référer à la procédure officielle de régie émise par la direction de la prévention et de la sécurité disponible sur leur site internet (<https://dps.umontreal.ca/sante-securite/prevention/>)

2.5 Disposition des déchets radioactifs

- Se référer à la procédure officielle de régie émise par la direction de la prévention et de la sécurité disponible sur leur site internet (<https://dps.umontreal.ca/sante-securite/prevention/>)

2.6 Disposition des déchets domestiques

- Lorsque pleines, les poubelles sont vidées et les sacs sont placés dans le corridor souillé. Le préposé responsable de la laverie côté souillé ramasse les sacs et les dépose dans la salle réservée à cet effet au quai de déchargement ou directement dans le compacteur.

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : DISPOSITION DES CARCASSES, DES DÉCHETS DANGEREUX, BIOMÉDICAUX, CHIMIQUES, RADIOACTIFS ET DOMESTIQUES		NO PNF : 800-OPE-25
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 6 DE 6

3.0 RÉFÉRENCES

CCPA, Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, vol. 1, 1993, 51-52.

4.0 FORMULAIRE

N/A